



HAL
open science

A propos d'un statut de la sylviculture

Louis Lanier, Alain de Montgascon

► **To cite this version:**

| Louis Lanier, Alain de Montgascon. A propos d'un statut de la sylviculture. 2021. <hal-03395575>

HAL Id: hal-03395575

<https://hal.science/hal-03395575v1>

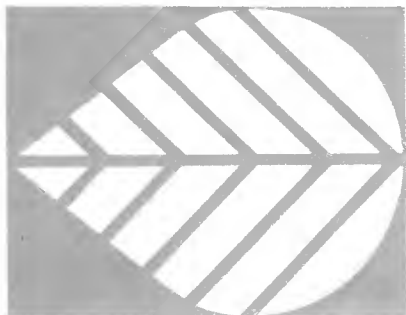
Preprint submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



les lecteurs écrivent

A PROPOS D'UN STATUT DE LA SYLVICULTURE

Nous avons reçu de longues réponses (qui ont été communiquées directement à l'auteur) à propos de l'article de M. Millet « Pour un statut de la sylviculture », paru dans notre numéro 3-1972. La rigueur de la mise en pages nous contraint à n'en publier que les extraits que nous avons jugés les plus intéressants et nous prions les auteurs de nous en excuser.

Votre note récente dans la R.F.F. va probablement soulever un tollé général de la part des propriétaires forestiers-sylviculteurs.

Pourtant vous avez raison en apparence, et il suffit de comparer ne serait-ce que la production moyenne des forêts d'Etat avec celle des forêts privées pour justifier votre point de vue.

Votre raisonnement pêche sur plusieurs points : il est un argument d'abord qui vous sera immédiatement opposé. C'est que le mode privé de propriété n'est pas nécessairement incompatible avec une bonne gestion. Il est des forêts privées importantes, souvent gérées par des professionnels (vos sylviculteurs) dont la productivité rivalise aisément avec celle des forêts d'Etat. Elle est même souvent supérieure en volume, les révolutions pouvant être raccourcies.

Un deuxième point, grave dans votre argumentation, concerne des spéculations comme la pêche et la chasse. Il apparait à l'évidence que, dans ces domaines, la seule gestion saine consiste en une économie prudente qu'il faut s'imposer et à des efforts considérables de sagesse et raison dont peu sont capables, si l'on veut assurer un rendement soutenu. Mettre ces productions à l'encan est donc avoir la certitude de leur disparition. Ce sont des productions de luxe, limitées par des facteurs écologiques complexes et qui s'apparentent à la production de la Truffe ou du Corton-Charlemagne. La seule solution en ce qui les concerne est d'en augmenter régulièrement le prix puisque le volume produit restera sensiblement constant, tout en poursuivant parallèlement des recherches pour l'amélioration artificielle de ces productions, si elle est réalisable.

Il n'y a qu'un point toutefois qui apparait en filigrane dans votre texte et avec lequel on ne peut qu'être d'accord avec vous : c'est le sous-développement de la gestion forestière en France, aussi bien dans le domaine public que privé.

L. LANIER

L'homme vit de projets et c'est chose fort heureuse, et tout projet engendre la critique, ce qui est facile, je l'avoue.

Dans sa lettre, Monsieur Millet nous rappelle à juste titre que la forêt est avant tout d'utilité publique comme il en est de l'air que l'on respire et de l'eau que l'on boit.

Le premier devoir du forestier est donc de créer la forêt là où elle a disparu, de la maintenir là où elle est et de la rendre productrice par ses interventions.

Jusqu'à présent elle a rempli son rôle à merveille, on ne peut rien lui reprocher : mais en plus de cela, on veut lui demander d'accueillir et de distraire les populations citadines avides de grand air et d'espace. Tout ce monde, lâché dans la nature, pourra grimper aux arbres, piétiner les semis, faire du moto-cross dans les layons, pétarader sur tout ce qui bouge, faire la cueillette de tout ce qui plus tard fera de l'humus.

Bref, la forêt n'aura pas trop d'une semaine de repos pour se remettre de toutes les émotions du week-end.

Si la forêt n'est pas un jouet, il ne s'agit pas non plus de fermer les portes au public, au contraire il serait souhaitable que chacun puisse admirer et goûter ses beautés et son silence ; tout cela permettrait de mieux la comprendre et l'aimer.

Mais pour cela, est-ce que chacun voit avec quel respect il doit se comporter en forêt ?

La forêt est mal gérée ? Sans doute lorsque l'on commence un travail, on voudrait l'achever rapidement ; pour le forestier ce n'est pas possible, sa récolte est le fruit du travail de ses parents et grands-parents, son travail sera récolté par ses enfants et petits-enfants.

Combien comprennent et admettent ce fait ?

Le sylviculteur est un homme des bois, pas des places publiques ; son tort est sans doute d'être discret car, depuis des années, la tâche accomplie en forêt est énorme, à commencer par la recherche et les connaissances ; on peut comprendre et aider la nature, on ne la force pas.

Le droit au bail ? Certes l'idée est intéressante et il me semble déjà que nos voisins belges utilisent parfois ce procédé ; aujourd'hui, cette formule trouverait des propriétaires susceptibles de louer, mais des locataires ?

Si le terme de sylviculteur ne vous convient pas, ne l'utilisez pas, peu nous importent les titres, ce qui compte pour nous c'est notre travail : la forêt nous enseigne la patience, la persévérance, le bon sens et beaucoup d'autres choses.

A. DE MONTGASCON